



**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 FEVRIER 2016**

Mairie de RIVOLET

69640

Présents: Pierre-Yves BURLOT, Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER, Christian BENOIT, Corinne AUCAGNE, Sylviane AULAS, Baptiste CHASSET, Stéphanie DUBOST-SANDRIN, Michel MARGAND, Raymonde MUTABAZI, Charles-Alexandre ORTONNE et Annick THOMASSET.
Céline THOMAS

Absents excusés: Nadine BIARD (a donné pouvoir à Annick THOMASSET)
Laure d'HARCOURT (a donné pouvoir à Béatrice BOUGAIN)
Emmanuel FELLOTT a donné pouvoir à Christian BENOIT)

Secrétaire de séance: Corinne AUCAGNE

Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 14 janvier 2016 n'apportant pas de remarque particulière est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire demande à commencer par le point n° 2 : « Approbation du compte administratif exercice 2015 ». Cette modification est acceptée à l'unanimité.

1. DELIBERATION – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2015

Madame Béatrice BOUGAIN, responsable de la commission « Finances », présente le compte administratif de l'année 2015 :

- *Résultat de clôture de la section fonctionnement : 64 233.21 euros*
 - o *Dépenses prévues : 361 000 euros, réalisées 312 142.24 euros*
 - o *Recettes prévues : 361 000 euros, réalisées 346 375.45 euros*

- *Résultat de clôture de la section investissement : 78430.68 euros*
 - o *Dépenses prévues : 408 922 euros, réalisées 91 790.60 euros*
 - o *Recettes prévues : 408 922 euros, réalisées 116 826.55 euros*

La différence entre les charges prévues et réalisées correspond aux travaux de la salle des fêtes non encore réalisés sur 2015.

Après questions et explications, Monsieur le Maire avant de sortir de la salle du Conseil municipal demande au doyen des conseillers de procéder au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif de l'année 2015.

2. DELIBERATION – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2015

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion de l'année 2015.

Les chiffres du compte de gestion étant identiques aux chiffres du compte administratif, le compte de gestion établi par le Percepteur de Villefranche sur Saône est approuvé à l'unanimité.

3. DELIBERATION - GERANCE AUBERGE DE RIVOLET

Monsieur Gilles AUTHIER fait un point sur le déroulement du recrutement et informe le Conseil municipal du choix fait par la commission « Auberge » de retenir Monsieur Alain BRUNETON qui commencera son activité courant mars.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 14 voix pour et une abstention, d'approuver le choix de la gérance de l'auberge.

4. DELIBERATION – DETERMINATION DES CRITERES D'APPRECIATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE .

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du changement par décret des critères d'évaluation des entretiens professionnels du personnel titulaire de la commune.

Il est demandé d'évaluer notamment les critères suivants :

- Résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs*
- Compétences professionnelles et techniques*
- Qualités relationnelles*
- Capacité d'encadrement ou d'expertise, ou le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur*

La municipalité a obtenu l'approbation du centre de gestion concernant ces modifications.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les critères d'appréciation de la valeur professionnelle.

5. INFORMATIONS DIVERSES

5.1 – Label « Notre Village Terre d'Avenir »

Nous avons obtenu le renouvellement du Label « Notre Village Terre d'Avenir » pour une période de 3 ans (2015-2018).

Monsieur le Maire remercie Madame Annick THOMASSET et Monsieur Christian BENOIT pour leur implication dans ce projet.

Le COPIL va continuer à se réunir et mettre en place les fiches d'actions. Madame Annick THOMASSET explique la réflexion en cours avec les Rivoliens concernant l'aménagement des extérieurs de la salle des fêtes.

5.2 – Salle des fêtes

Monsieur Gilles AUTHIER fait un point sur les travaux de la salle des fêtes. On note environ 15 jours de retard sur le planning d'origine mais sans trop de conséquences pour la suite. Le Génie Civil se termine. Discussion en cours avec ERDF pour le raccordement.

Il a été créé une commission « Restaurant scolaire » constituée d'élus, de parents d'élèves, d'employés communaux afin de réfléchir au choix de l'aménagement, du fonctionnement de la cantine.

5.3 – Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (C.A.V.B.S.)

L'Agglo a fait le constat qu'il n'y avait pas de successeur dans les entreprises viticoles. Il y a eu une réunion des 21 communes et des viticulteurs. Il a été décidé de travailler avec la Chambre d'Agriculture pour trouver des idées.

5.4 – Recensement de la population - 2016

Le recensement, qui se termine le 20 février, est déjà bien avancé. Il y a environ 60% des réponses faites sur internet. Très bon retour.

5.5 – Subventions départementales

Le Département du Rhône n'est toujours pas en mesure de donner des informations sur les subventions de l'année 2016.

5.6 – Course aux Œufs – Sou des écoles

La course aux œufs aura lieu cette année à l'école le samedi 19 mars. Le Sou des Ecole réfléchit à son organisation.

5.7 – Subvention C.C.A.S.

Le budget du C.C.A.S. étant bénéficiaire de 7 412 euros, il n'est pas prévu de subvention communale cette année.

5.8 – Emploi aidé

Contrairement à la Mission Locale, Madame Sylviane AULAS explique que le Pôle Emploi n'assure pas le suivi du contrat aidé de Mademoiselle Natacha RIVIER.

Ce suivi est donc pris en charge par la commune.

5.9 – Réunion avec les intervenants NAP

La municipalité a proposé une réunion avec les intervenants NAP début février pour que chacun puisse discuter sur le déroulement de leurs séances avec les enfants. Très bon moment d'échange.

5.10 – Fermeture - Ecole de Saint-Cyr-le-Châtoux

Monsieur le Maire a rencontré l'inspecteur d'Académie concernant la fermeture potentielle de l'école de Saint-Cyr-le-Châtoux.

6. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question particulière

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.